LA GUERRE CIVILE EN GRÈCE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» Athènes, calme et ensoleillée, offre le spectacle coutumier d'une ville en pleine activité, comme aussi le Pirée, Salonique et les autres villes, où l'on note une animation particulière créée par les multiples éditions des journaux ».

Capitulation attendue

Athènes, 5. — Un communiqué officiel annonce que les troupes du gouvernement ont commencé de passer le fleuve Strymon. Les effectifs totaux des forces insurgées de la Macédoine orientale ne dépasseraient pas 2.500 hommes. L'opinion prédominante à Athènes est que les insurgés de la Macédoine orientale, devant l'impossibilité de résister au poids des forces du gouvernement, capituleront sans combat ».

Un ultimatum

Salonique, 5. — M. Condylis, ministre de la Guerre, a fait lancer ce matin, au-dessus des troupes rebelles une proclamation tirée à plusieurs milliers d'exemplaires où il a déclaré notamment :

« Le gouvernement dispose de forces dont vous ne viendrez pas à bout ; cependant, il désire ne pas tuer ses enfants et il vous accorde jusqu'à midi comme délai pour revnir sur votre rebellion. Passé ce délai, il ne fera plus montre d'aucune indulgence. Nous dirigeons contre l'armée de la Macédoine orientale tout le poids de nos forces militaires et aériennes. La responsabilité de la bataille retombera ainsi sur les épaules de l'ancien premier ministre, M. Venizelos ».

Déclaration du ministre de la Guerre

D'autre part, M Condylis a reçu les journalistes. Il leur a déclaré que la lutte sera peut-être dure, mais qu'elle sera sûrement victorieuse et qu'à la tête des troupes gouvernementales, il compte fermement écraser les traîtres à la patrie. C'est pour cela et non pour autre chose qu'il est venu à Salonique.

« Le gouvernement, a ajouté M. Condylis, n'a jamais pensé instituer une dictature. Les mesures extraordinaires qui ont été prises seront levées aussitôt après l'écrasement du mouvement insurrectionnel.

» Le gouvernement, dit M. Condylis, lutte toujours pour la République, c'est pour elle qu'il mobilise aujourd'hui toutes ses forces, parce que les Venizélistes, en leur mouvement criminel, veulent renverser le régime républicain et instaurer une dictature ».

M. Condylis a ajouté qu'aussitôt cette situation exceptionnelle liquidée et le calme rétabli, le gouvernement a l'intention d'organiser les élections générales

M. Venizelos aurait fait exécuter le préfet de la Crète

Athènes, 5. — Si l'on en croit certains informateurs officieux, M. Sgouros, préfet de la Crète, et M. Basile Meimarakis, ancien préfet-adjoint, auraient été passés par les armes, sur l'ordre de M. Veniselos.

D'autre part, on apprend que le croiseur « Helli » aurait été mis à la disposition de M. Venizelos, pour qu'en cas d'échec de l'insurrection, il pût s'enfuir vers les îles du Dodecanèse ou vers l'Egypte.

LE BANDIT SPADA DEVANT LE JURY DE BASTIA

Le défilé des témoins a commencé hier

A l'ouverture de l'audience d'hier, le président a demandé à Spada d'observer une attitude un peu plus convenable que celle de la veille, ce que le bandit a promis en faisant le salut militaire.

Le premier témoin entendu est Pascal Rutili. Il a assisté à la scène de Sari-d'Orgino, au cours de laquelle le gendarme Caillaus fut tué et le gendarme Parent blessé. Il a conseillé à son frère d'être calme et de se laisser conduire par les gendarmes. Sans l'intervention de Spada, tout se serait passé tranquillement et il n'y aurait pas eu de sang versé.

Un témoin, M. Emmanueli, négociant à Lopigna, déclare que dans la nuit du 3 février, il a entendu vers 2 heures du matin une véritable fusillade dirigée contre les fenêtres de sa maison, et qu'il a failli être tué, lui et sa famille. Il a reconnu la voix de Spada qui a crié : « Cesses le feu ». A la suite de ces faits, il a dû quitter la commune sous la protection de cinquante gendarmes. M. Emmanueli est le beau-frère de Marchi, que Rutili et Spada accusaient de les surveiller et de les dénoncer à la gendarmerie.

Sur une question de Me Cancellieri, le témoin reconnaît avoir entendu Spada crier « ne tire plus ».

Spada reconnaît avoir tiré lui aussi. Le système de défense de Spada est de prendre à sa charge avec le sourire tous les crimes qui lui sont reprochés, seul ou en compagnie.

Après une courte suspension d'audience, on entend le commissaire Pierre David, de la brigade mobile, qui avait organisé avec le commissaire de police Fleury l'expédition de Filosella. A un moment donné, dit le témoin, Rutili quitta la maisonnette protégeant sa sortie en plaçant devant lui la vieille femme Musio et en faisant feu sur les agents. L'inspecteur Papini fut tué, le gendarme Canale et l'inspecteur Suzzoni grièvement blessés. Le bandit fut finalement arrêté par l'inspecteur Acquaviva, qui roula dans un ravin avec lui et le maintint jusqu'à l'arrivée des gendarmes.

Le commissaire de police Fleury confirme cette déposition ainsi que l'adjudant en retraite Plantin. Spada déclare avoir tiré.

Interrogé par le président au sujet de la déposition de l'adjudant Plantin, qui a dit que c'est Spada qui ouvrit le feu, ce dernier répond qu'il a tiré tant qu'il a pu, mais après que les gendarmes eussent fait feu sur la maisonnette.

On entend ensuite Jacques Giocondi, qui devint l'amant de Mimi Caviglioli, laquelle fut la maîtresse de Spada. Un jour, s'étant rendu à Poggio Mezzana, il apprenait l'assassinat de deux membres de sa famille. Il reçut ensuite une lettre de Spada lui demandant trente cinq mille francs et le menaçant, dans le cas où il ne verserait pas cette somme, d'empêcher les ouvriers de travailler sur ses terres et d'interdire à toute la population de le servir de n'importe quelle façon.

Lecture est donnée d'une lettre adressée par Spada au maire de Poggio Mezzana, où il dit que si la somme de 35.000 francs n'est pas versée par la famille Giocondi, il exterminera toute la famille jusqu'au dernier degré. Le maire reconnaît avoir reçu cette lettre et Spada, questionné à ce sujet, garde le silence. Lecture est donnée également de la déposition de Mimi Cavigliolì.

Un autre témoin, le gendarme en retraite Vebert, dépose sur l'affaire de Fiedicorte, où il fut blessé.

UN AVION MILITAIRE ANGLAIS EST TOMBÉ A LA MER ET DEUX AVIATEURS ONT PÉRI

Un avion militaire britannique s'est écrasé dans la mer au large de l'île de Wight. Son pilote, le sous-lieutenant Radcliffe Williams, a été tué et son navigateur a disparu et a, croit-on, péri noyé.

LA CHAMBRE
a voté le projet sur les accords professionnels par 333 voix contre 154

AVANT DE PRONONCER UN GRAND DISCOURS M. FLANDIN AVAIT POSÉ LA QUESTION DE CONFIANCE

Au début de la séance d'hier après-midi, la Chambre, présidée par M. Fernand BOUISSON, a accordé les pouvoirs d'enquête à la commission de l'Aéronautique.

Elle a poursuivi ensuite la discussion du projet de loi fixant les conditions dans lesquelles des accords professionnels peuvent être rendus obligatoires en période de crise.

LE PRÉSIDENT. — Une demande de scrutin public a été déposée sur l'ensemble. Le président du conseil me fait savoir qu'il posera la question de confiance.

M. NICOLLE (Nord) rappelle les observations qui ont été présentées par ses amis. Il déclare qu'il votera la confiance au gouvernement, mais ce n'est pas une adhésion qu'il donne au texte même du projet, car il regrette que le président du conseil ait transporté le projet du plan technique sur le plan politique.

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Après diverses interventions, M. Pierre-Etienne FLANDIN monte à la tribune. Il déclare tout d'abord que le projet n'a ni un caractère général ni un caractère permanent ; il est limité aux industries qui pourraient démontrer qu'elles sont en état de crise grave. Plus nombreuses qu'on ne le croit sont celles qui ne sont pas en état de crise. La loi n'a pas non plus de caractère permanent, puisqu'on a fixé un terme aux accords.

« Vous avez même dit, ajoute M. Flandin, qu'au cours de leur application leur modification pourrait être prévue, ainsi il n'y aura pas une sorte de carcan imposé à l'activité industrielle française. »

L'orateur expose que l'on doit tendre à revenir à la libre concurrence et à la liberté, mais qu'on ne peut le faire sans assainir le marché. C'est à quoi tendent les lois déjà votées et celles qui seront proposées.

Le président du Conseil ne croit pas que les accords professionnels puissent aboutir à une hausse des produits industriels. En tout cas, l'action immédiate du ministère du Commerce et du Comité d'arbitrage pourrait interdire à une industrie l'abus de la hausse des prix.

La défense du franc

M. P.-E. FLANDIN. — Tout ce qui est dit ici est aussitôt reproduit par la propagande contre la France si cela peut la servir. (Appl.) Le récent mouvement sur une grande monnaie étrangère a retenu notre attention. Est-ce à dire que le gouvernement a la moindre intention de renoncer à sa politique de stabilité de défense du franc ? En aucune manière. Nous ne prendrons au contraire texte de ce mouvement que pour nous renforcer davantage dans l'opinion que nous avons que la stabilité permanente des monnaies est la condition prealable à toute reprise économique. (Vifs appl. nombreux bancs.)

» Ceci ne nous dispense pas, par ailleurs, de poursuivre un effort qui, lui aussi, est dans la ligne de la politique gouvernementale. Parmi les causes d'élévation des prix de détail, il y a sans doute l'insuffisance des méthodes de distribution des marchandises, mais personne ne peut nier que le poids des charges fiscales retentisse aussi douloureusement sur les prix de détail. (Appl.)

Allègements fiscaux nécessaires

» Personne ne peut se faire d'illusion sur la nécessité d'une part de renforcer la situation budgétaire et, d'autre part, de procéder à certains allègements (Appl.). Au reste, notre programme tend-il pas également à une diminution du taux d'intérêt ? Notre politique doit libérer les taux d'intérêts comme elle tend à libérer les prix. Tout concourt dans notre programme à la stabilité du franc et à celle du crédit public. (Appl.)

» Il est cependant naturel qu'un gouvernement qui a pris l'initiative d'un texte conserve plus de sympathie pour son texte que pour certaines modifications qui lui ont été apportées. On a envisagé l'utilisation de l'arme qu'est le projet de loi par d'autres gouvernements que lui. Quel danger imaginaire ! Si cette loi peut apparaître comme dangereuse à certaines industries, eh bien elles s'en passeront.

» C'est dans certaines industries puissantes que se trouvent les oppositions les plus vives au projet. Les minorités dans le Comité d'arbitrage pourraient vaincre leur argumenta. Le jour où une industrie est menacée dans ses intérêts, elle se tourne vers le gouvernement.

La loi apporte un allégement à une situation qui devenait tragique par l'élévation des droits de douane et le jeu des contingentements.

» La suppression de ceux-ci est en effet une des conditions essentielles du retour à la vie. (Appl.) Tel que j'ai placé le projet dans son cadre général, il apparaît bien comme un anneau de la chaîne qui doit entraîner la reprise de la vie économique.

Avoir un programme et s'y tenir

» J'ai la conviction que ce projet est une part de notre programme économique général. Je ne puis donc subordonner mon attitude à aucune autre considération. J'ai pensé qu'une seule chose importait : avoir un programme, s'y tenir, le réaliser.

» Nous vous avons apporté les accords professionnels comme inséparables de notre programme. Ceux qui me blâment de le faire me blâmeraient bien plus si, pour faciliter ma vie ministérielle, j'abandonnais ce projet au fil de l'eau.

» Du côté de l'extrême gauche, on a apporté une doctrine que nous connaissons bien, mais qui n'est pas notre, mais critiquer sans rien apporter, cela je ne le comprends pas. (Appl.)

» Il faut choisir : ou mener des batailles tactices de personnes ou bien avoir un programme et chercher à le réaliser. C'est ce dernier parti qu'a choisi le gouvernement, qui vous demande de le suivre. Il ne s'agit pas de voter un projet qui s'ajouterait à tant de textes demeurés vains et stériles. Comme l'a demandé M. Ramadier, nous lui apporterons ce supplément d'âme qui est dans la pensée de ceux qui ont les lourdes responsabilités du moment.

» Ceux qui aiment vraiment le régime dans lequel ils vivent, le pays dans lequel ils vivent ne peuvent pas accepter l'aggravation tragique du chômage et de la misère contre lesquels, mes chers collègues, je vous demande de vous dresser avec nous pour les terrasser. » (Appl. très vifs sur de nombreux bancs.)

LE VOTE

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix par scrutin. Le gouvernement pose la question de confiance. Le scrutin donne lieu à pointage. La séance est suspendue à 16 h. 50. Elle est reprise à 17 h. 15.

Le président fait connaître le résultat du pointage. **L'ensemble du projet sur les accords professionnels est adopté par 333 voix contre 154.**

La séance est levée. Prochaine séance lundi matin

MODIFICATIONS DOUANIÈRES

Dans sa séance d'hier matin, la Chambre a ratifié un certain nombre de décrets pris depuis le mois de mai 1934 par le gouvernement pour modifier les droits de douane.

Parmi les projets ainsi votés figurent notamment ceux qui ont trait : aux pièces détachées destinées à la réparation ou à l'entretien des machines agricoles et horticoles ; à certains produits lainiers ; aux peaux de lapin et pelleteries préparées ; aux conserves de poissons ; aux graisses et huiles de suint ; à l'orge ; au malt et aux extraits de malt ; aux gas-oil, etc...

LE RENOUVELLEMENT DES BAUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

La Chambre a également voté, hier matin, une proposition de loi concernant les renouvellements de baux à loyers d'immeubles ou locaux à usage commercial et industriel.

L'article unique est ainsi conçu :

« Le 14e alinéa de l'article 5 de la loi du 30 juin 1926 modifiée par les lois des 22 avril 1927, 27 mars 1928 et 13 juillet 1933, est modifié ainsi qu'il suit : « A la condition que ne soit intervenue aucune décision de justice déjà exécutée ni de convention ayant date avant le 1er juillet 1930, le droit de reprise ne pourra être exercé jusqu'au 1er janvier 1937 contre les locataires ou sous-locataires titulaires de la carte du combattant ou veuves de guerre non remariées, à moins que celui au bénéfice duquel le droit de reprise est exercé ne rentre lui-même dans une de ces deux catégories ».

La Chambre a également adopté un amendement qui prévoit que le loyer acquitté par les bénéficiaires des prorogations prévues à l'article 1er ne devra en aucun cas dépasser le loyer de 1914 majoré de 200 %.

UN CONSEIL DE CABINET SE TIENDRA DEMAIN

Il remplacera le Conseil des ministres, qui a été renvoyé à une date ultérieure

Le Conseil des ministres qui devait avoir lieu jeudi à l'Elysée, sous la présidence de M Albert Lebrun, a été renvoyé à une date ultérieure. Néanmoins, les ministres se réuniront jeudi matin en Conseil de cabinet à l'Hôtel Matignon.

Alors que les dernières réunions gouvernementales ont été consacrées en grande partie à l'examen de la situation extérieure, les questions qui feront l'objet jeudi des délibérations du Cabinet seront surtout d'ordre intérieure.

Le Conseil s'occupera des diverses affaires en cours et notamment du projet de loi sur les pêches maritimes auquel le Comité interministériel de l'économie nationale, qui s'est réuni samedi, a donné son approbation.

Les ministres auront aussi vraisemblablement l'occasion de procéder à un échange de vues sur diverses questions intéressant la défense nationale. C'est ainsi que le Conseil sera vraisemblablement saisi du projet de loi ayant pour objet de faciliter les engagements et les rengagements dans l'armée.

Enfin, il est possible que le Conseil se préoccupe également de la dépression du marché des changes et soit conduit à étudier les mesures que comporte cette situation.

LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES CONFLITS DU TRAVAIL DEVANT LE SÉNAT

Après l'adoption de différents projets, le Sénat a examiné le projet de loi adopté par la Chambre qui réglemente la conciliation et l'arbitrage en matière de différends collectifs du travail.

Le rapporteur de ce projet, M. BENDER, indique que ce texte a pour objet de faciliter le règlement des différends collectifs du travail en assurant, dans tous les cas, la réunion des délégués des parties intéressées pour examiner en commun les causes du différend et les moyens de le faire cesser.

Au nom de la commission de l'Agriculture, M. GUILLEMOT, sénateur du Finistère, donne avis favorable à l'adoption du projet, sous la réserve qu'en matière agricole les arbitres soient désignés par les Chambres d'Agriculture.

Après le vote de divers amendements, le projet de loi est adopté.

M. LEMERY demande à interpeller le Gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour maintenir l'organisation de l'armée à la hauteur des nécessités de la défense nationale.

La date de la discussion de l'interpellation sera fixée ultérieurement.

Le Sénat lève sa séance à 18 h. 20 et se renvoie à demain jeudi, à 15 heures.

L'ANGLETERRE AUGMENTE LES CRÉDITS PRÉVUS POUR LA DÉFENSE NATIONALE

C'est à une somme de plus de 7.000.000 de livres sterlings que s'élève, jusqu'à présent, l'augmentation des crédits prévus pour les besoins de la défense nationale sur terre et dans les airs (à noter que le surplus net des crédits pour l'aviation militaire se trouve ramené par des économies réalisées sur certains postes à 3.889.000 livres. Il est impossible, actuellement, de faire le pronostic précis quant à l'augmentation des crédits qui seront incessamment demandés pour la marine militaire.

LA CHAMBRE HONGROISE A ÉTÉ DISSOUTE

La Chambre hongroise a été dissoute, hier après-midi, à 17 h. La Chambre, qui avait commencé à siéger après trois mois de vacances, a été dissoute cinq minutes après le début de sa première séance. La dissolution a été acclamée par les députés du groupe des petits agrariens, présidé par M. De Eckardt, et par la fraction Goemboes, du parti de l'unité nationale.

Le Cinquantenaire de « Germinal » d'Émile Zola

Il sera célébré aujourd'hui à la Sorbonne

Le 18 mars prochain, il y aura cinquante ans que parut « Germinal », de Zola, chez l'éditeur Charpentier. Ce cinquantenaire sera célébré aujourd'hui à la Sorbonne.

Rappelons à ce sujet qu'avant d'écrire « Germinal », Emile Zola crut devoir « vivre » la grève de 1884 aux mines d'Anzin, se mêler à la foule des mineurs, descendre au fonds du puits pour les observer dans leur labeur. C'est à cette conscience professionnelle que l'œuvre de Zola doit en grande partie d'avoir duré.

Au cours de la cérémonie de ce soir à la Sorbonne, M. Alexandre Zévaès, délégué des « Amis de Zola », lira des pages de « Germinal » en présence de M. Jean Vignaud, président de l'Association de la Critique Littéraire.

Parmi d'autres cérémonies qui auront lieu les jours suivants, citons notamment celle que la C.G.T. doit organiser au Trocadéro avec le concours des mineurs du Nord.

LE PROCÈS RINTELEN A VIENNE

Le procès Rintelen s'est poursuivi, hier matin, à Vienne, par le défilé des témoins.

Les dépositions des anciens secrétaires d'Etat du cabinet Dollfuss, MM. Kerber et Glass, à peu près concordantes, établissent que les résultats de l'entrevue Mussolini-Hitler, à Stra, furent jugés à peu près nuls par le diplomate Rintelen. Celui-ci a marqué quelque surprise de n'avoir pas été convié à l'entrevue projetée à Riccione entre MM Mussolini et Dolfuss, mais ne s'en est pas offensé.

M. Peter, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères, entendu comme témoin fait cette déclaration importante :

« Je dois dire, conformément à la vérité que le chancelier Dollfuss manifestait une certaine défiance à l'égard de Rintelen ».

Le président a donné lecture ensuite d'une lettre d'un Autrichien habitant Munich constatant que lorsque la presse bavaroise crut Rintelen mort, elle publia à son sujet d'élogieux articles nécrologiques, mais que, lorsqu'elle apprit qu'il avait survécu, elle le représenta comme un adversaire irréductible de l'hitlérisme

LE VOYAGE DE M. RÉGNIER EN ALGÉRIE

Poursuivant ses consultations, M. Régnier, ministre de l'Intérieur, a reçu hier matin les bureaux des sections de Colons, des non-Colons, des Kabyles et des Arabes aux délégations financières. Il s'est entretenu ensuite avec les maires des communes du département d'Alger. Il a reçu également les maires de la région de Mitidja et la région de la Maison Carrée et M. Pandolfi, président du Syndicat des Instituteurs.

Au cours de ces conversations, diverses personnalités françaises et indigènes ont exposé au Ministre les différents aspects des problèmes de leurs régions. M. Régnier a continué ses conversations hier après-midi.

GRAVES TROUBLES SOCIAUX AU MEXIQUE

On mande de Mexico que les chauffeurs syndiqués ont obligé le président du tribunal de conciliation à se rescuer sous menace de lynchage, puis ils ont saboté le tribunal.

Les autorités ont également cédé devant la violence des chauffeurs. Samedi dernier, quelques nationalistes appartenant aux « Chemises dorées » se sont rendus dans une réunion de communistes et ont brûlé le mobilier.

Une grève des chemins de fer semble inévitable vers le milieu du mois de mars. Le directeur des chemins de fer a conféré avec M. Calles, et le secrétaire du Syndicat des Cheminots a rendu visite à M. Cardenas.

Le Syndicat des Locataires a décidé hier de suspendre le paiement des loyers jusqu'à l'application d'un nouveau statut légal des locataires.

SIX PERSONNES TUÉES PAR UNE AVALANCHE EN ESPAGNE

Par suite des dernières tempêtes de neige, de nombreuses avalanches se sont produites dans la région de Somiedo.

A Perlunes, une maison dans laquelle vivaient huit personnes, a été détruite par un éboulement. En l'absence du père, la mère et cinq enfants ont été tués. Le sixième a pu être retiré vivant des décombres.

Dans toute la région, de nombreuses vaches ont disparu, entraînées par les avalanches.

AIMEZ-VOUS LIRE ?

Lisez donc

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

Le vrai Magazine des Familles

LE MEILLEUR MARCHÉ DU MONDE !

0 fr. 35

qui paraît aujourd'hui

IL PUBLIE CETTE SEMAINE :

de nombreux articles variés et de fantaisie

ainsi que de nombreuses photos d'actualités

PRENEZ PART A SON CONCOURS

LE GRAND PRIX DU ROMAN CINÉMA 1935

200 PRIX D'UNE VALEUR DE PLUS DE 16.000 FRANCS

Lisez

300 A L'HEURE !

FERNAND GRAVEY CHEZ LUI

etc., etc.

LE NUMÉRO DE 16 PAGES

0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

LE MEURTRIER DE PECQUENCOURT S'EST RENDU

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le meurtrier se rendit à cette raison. Le boulanger polonais Jean Bialzyk, de Pecquencourt qui précisément effectuait sa tournée quotidienne dans la commune consentit à le prendre dans sa voiture. Il devait précisément passer à Antoine pour rentrer chez lui. Il poussa donc jusqu'à la gendarmerie et remit l'assassin entre les mains du chef de brigade Nœuvéglise.

« J'ai vu rouge »

Bialczyk avait encore sur lui son revolver. Il avait même rechargé complètement. Sans contrainte il le rendit. Puis il fit le récit de son double crime et en donna ce qu'il en avait les raisons, tous faits que nous avons longuement exposés hier.

Cependant, il précisa quelques points. C'est ainsi qu'il déclara qu'en observant à travers la porte vitrée de la cuisine des époux Janicka, il avait vu Marianna et Ignace s'embrasser.

Alors le démon de la jalousie s'empara de son esprit. Il décida d'aller chercher son revolver qui se trouvait caché dans un tronc d'arbre.

— Mais à ce moment là, vouliez-vous tuer ? lui demande-t-il, je n'avais pas l'idée de les tuer, mais seulement de les effrayer.

Cependant, au retour, les deux jeunes gens étaient dans la même attitude.

— Alors, j'ai vu rouge, ajouta Bialczyk, j'ai ouvert la porte et j'ai tiré, sans savoir.

Et en sanglotant le meurtrier exprima des regrets.

Ecroué à Quincy

A 11 heures, hier matin, Bialczyk a été déféré au Parquet et mis à la disposition de M. Préjean, juge d'instruction intérimaire. Après un bref interrogatoire, le magistrat l'a fait écrouer à la prison de Quincy.

C'est Me Delvallée, du barreau de Douai, qui assurera la défense du meurtrier.

LE MARDI-GRAS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Vers 16 h. 30, le beau temps incitant, on eut à suivre les allées et venues de couples masqués qui pratiquèrent l'intrigue assez tard en soirée.

A l'issue du défilé de la bande, eut lieu la tombola gratuite réservée aux « carnavaleux » y ayant participé.

Cinq cents francs de prix furent ainsi tirés au Music-Hall-Palace.

De 16 à 18 heures, il y eut promenade de groupes musicaux qui rassemblèrent place du Théâtre, défilèrent ensuite en ville.

Dans la soirée, les bals furent extrêmement animés

A DOUAI

Nous disions, l'autre jour, à l'occasion du dimanche gras, qui fut si morne en notre ville, que la coutume du carnaval s'éteignait doucement.

Des travestis, on n'en rencontre plus guère aujourd'hui. Et le mardi gras, si joyeusement célébré autrefois, ne nous a pas ramené, hier, les folles sarabandes de masques en liesse.

Sans doute, çà-et-là, on croisait bien encore, hier, quelques gens déguisés mais il n'apparurent point dans l'exubérante attitude de leurs aînés, qui faisaient sonner, ce jour-là, les grelots de la folie.

Le mardi gras est cependant une fête quasi-officielle. En effet, les administrations publiques, pour la plupart, les magasins, les ateliers ont chômé, l'après-midi tout au moins, tout comme au temps de la splendeur du carnaval.

Et c'est surtout en cela que se perpétue la tradition.

Ce qu'il y a lieu de remarquer, c'est que la saison, si clémente cette année nous a gratifiés d'une splendide journée.

Et si l'on ne vit pas beaucoup de masques, on rencontra énormément de promeneurs. Ceci nous console de cela.

A VALENCIENNES

Ce fut un triste mardi-gras à Valenciennes. Malgré le temps assez beau les masques et travestis ne se montrèrent pas. La crise se fait sentir de plus en plus. Les temps sont durs et l'utile passe avant l'agréable.

Dimanche dernier, ce fut le calme le plus complet. Il en a été de même hier pendant la journée et la soirée. Carnaval se meurt... Il ne figure plus que sur le calendrier...

A CAMBRAI

Allons, le sort en est jeté ! Carnaval est mort ! Le Mardi-Gras le fut par beaucoup plus animé que le dimanche du Carnaval à Cambrai. Beaucoup de promeneurs certes, car le temps était beau, mais de masques, point ou presque. Les costumes resteront aux étalages des loueurs. De temps en temps, on rencontra bien un groupe, qui avait l'air de se hâter vers un but problématique, ou bien des isolés qui se promenèrent comme des âmes en peine...

Les salles de bal ont recueilli assez bien de clients, masqués ou non, et c'est dans ces domaines, paraît-il, que tous se donnent rendez-vous. Avant guerre, les groupes circulaient en ville, des confetti s'échangeaient, les tambourins s'agitaient, mais maintenant, on s'enferme pour s'amuser, sans doute pour en jouir égoïstement.

Le dernier jour du Carnaval vit un peu plus d'amateurs, mais il est certain que nous ne verrons plus les journées joyeuses d'antan et il faut le regretter.

A ARRAS

Le nombre des masques en ce jour du Mardi-gras était plutôt maigre. De plus en plus le carnaval perd son importance. Le soir cependant les salles de bal ont vu quelques travestis.

La foule des Arrageois se promena dans l'artère centrale de la gare au Pont-de-Cité ; il faisait beau. Mais aucune gaieté, aucune exubérance. La crise avec son long cortège de misères a précédé, le carême qui pour les pauvres gens continue.

A BÉTHUNE

En fait de Mardi-Gras, ce fut plutôt le mardi maigre.

Malgré le beau soleil, on ne vit que très peu de gens travestis qui, ne trouvant pas le plaisir en ville, se dirigeaient vers le faubourg de Catorive où ils ont sans doute trouvé plus d'allégresse.

Par contre, si il y eut peu de travestis, il y eut beaucoup de promeneurs.

A LENS

La journée du Mardi-gras n'a guère été plus animée à Lens que celle de dimanche. Quelques rares masques circulèrent en ville dans l'après-midi et ils devinrent un peu plus nombreux le soir, mais il n'y avait plus l'entrain des années précédentes.

Aux bals de l'Alhambra et du Tabarin on remarqua de jolis travestis, et c'est surtout là que se portèrent les promeneurs pour passer la soirée.

A SAINT-OMER

Bien que bénéficiant d'un gai soleil et d'une température printanière, le Mardi-Gras à Saint-Omer n'a pas été beaucoup plus animé que lors des années précédentes.

L'après-midi, sur le champ de foire, on nota bien la présence de quelques travestis, mais pour un Mardi-Gras ça n'était vraiment pas... gras.

Dans les cafés, il y eut un peu plus d'animation que d'habitude.

Quelques « carnavaleux » firent leur petit tour et intriguèrent, ou bien innocemment, les consommateurs.

Le soir, toutefois, les « masques » furent beaucoup plus nombreux et les bals obtinrent un grand succès.

LES TERRIBLES ACCIDENTS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

LE TRAGIQUE INCENDIE DE FLOURSIES

Une torche vivante

Les appels de M. Harbonnier avaient été entendus par M. Zéphyr Ansiaux qui se dirigea vers la ferme Meurant. En arrivant, il vit M. Harbonnier couché dans le corps, complètement en feu et hurlant de douleur. Il appela son frère Arsène puis d'autres habitants qui arrivèrent pour porter secours.

Le petit Delhaye fut retrouvé dans l'auge à moitié asphyxié. Il fut transporté chez M. Ansiaux et M. Harbonnier à la Mairie.

Les quatre beaux chevaux d'une valeur de 14.000 francs étaient morts.

Le docteur Hascal, de Felleries, mandé d'urgence, vint donner ses soins aux blessés. Il diagnostiqua des brûlures des 2e et 3e degrés aux mains, au bassin et aux deux jambes de M. Harbonnier. Son état a été jugé grave. Quant au jeune Delhaye, il n'a que des brûlures sans trop de gravité.

La gendarmerie d'Avesnes s'est rendue sur les lieux pour procéder à l'enquête d'usage.

L'émotion à Gommegnies

Le dramatique incendie de Floursies vite connu à Gommegnies, a produit une vive émotion dans cette commune.

On avait vu, la veille, M. Harbonnier s'en aller avec son attelage de quatre chevaux, « le plus beau de la région », disait-on. Le jeune Delhaye, qui et insouciant comme on l'est à son âge, l'accompagnait.

Aujourd'hui, M. Delhaye est à l'hôpital de Quesnoy où, dans la soirée, lorsque nous avons pris des nouvelles, on n'a pu que nous en donner de peu rassurantes.

Grièvement, profondément brûlé sur toute la partie inférieure du corps, M Harbonnier est dans un état si grave que l'on a peu d'espoir de le sauver.

A son domicile, à Gommegnies, Mlle Maria Harbonnier, sœur du blessé, est dans un navrant désespoir.

« Quelle fatalité, nous dit-elle, mon frère est allé fortuitement à Floursies, à la place d'un domestique qui, au dernier moment, nous a fait défaut. A Floursies il n'a pu trouver de chambre pour la nuit et c'est ce qui l'a obligé à installer un lit de fortune, pour le petit Delhaye et pour lui-même, dans l'écurie, auprès de ses chevaux.

» Quant aux causes de l'incendie !! »

A ce moment de notre conversation passait le jeune Delhaye, qui demeure à proximité.

L'enfant, les yeux rougis, le visage tuméfié, la voix rauque, porte les traces du commencement d'asphyxie qu'il subit.

Il rassemble ses souvenirs et nous raconte la scène tragique :

« Le patron, dit-il, avait fait une litière pour nous, juste contre la porte. Dans la nuit, entendant du bruit, il se lève, allume la lanterne. Un des chevaux a dû renverser la lanterne d'un coup de pied. La paille, près de la porte, commençait à flamber. Le patron a essayé d'étouffer le feu. L'écurie était pleine de fumée. On ne pouvait plus respirer. Affolé je me suis caché dans la mangeoire des chevaux et j'ai perdu connaissance. »

Quelques minutes de plus déclara le docteur, qui examina le jeune Delhaye, et celui-ci succombait à l'asphyxie.

L'enfant nous quitte, continuant la promenade au grand air que lui a prescrit le médecin, et essayant, mais en vain, de chasser de sa mémoire le terrifiant cauchemar.

Henry Vivies, et une cinquantaine de gardes mobiles, sous la direction du capitaine Caron, arrivaient sur les lieux et courageusement s'attaquaient aux travaux de déblaiement, dans l'espoir de sauver l'infortuné magasinier.

Sans répit les recherches se poursuivirent jusqu'à 14 heures, heure à laquelle on découvrait le cadavre du malheureux, écrasé sous une pile de sacs.

Le docteur Testu, présent, ne put que constater le décès.

On imagine la douleur de la veuve et de ses deux enfants.

Sur les lieux étaient arrivés, dès la première heure : MM. Herbay, Armand et Peche, adjoints au maire ; Demoncheaux, ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées ; Carillon, ingénieur T.P.E. ; Come, président de la Société d'agriculture de Montreuil ; le capitaine Fonvieille, commandant d'armes ; l'abbé Bernaud, vicaire, etc...

Le service d'ordre, assuré par la gendarmerie et la garde mobile, dirigées par le maréchal des logis-chef Miquet, eut grand peine à contenir la foule sans cesse renouvelée des curieux.

Il faut louer le beau courage déployé par les dévoués sauveteurs, que nous voudrions nommer tous, car ils se dépensèrent sans compter, au mépris du danger.

Le lieutenant Gilles, commandant la subdivision des sapeurs-pompiers d'Huby Saint-Leu, était venu également prêter main forte à ses collègues d'Hesdin.

A noter qu'une heure avant ce pénible accident, un enterrement passait dans la rue Dolle. Un peu plus tard, c'était la sortie des écoles. On aurait eu alors à déplorer une véritable catastrophe.

L'enquête

Transporté d'abord chez M. Mimart, dentiste, le corps du magasinier Hoguet fut ensuite reconduit à son domicile.

L'après-midi, M. Pelletier, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, M. le capitaine Caron, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Montreuil et le Parquet de cette dernière ville étaient sur les lieux pour les constatations d'usage.

Un jeune homme, M. Carlion, qui se trouvait sur le quai de chargement au moment de l'accident, n'eut que le temps de sauter dans la rue, et c'est miracle qu'il en soit sorti indemne.

Des experts seront commis pour établir les causes de l'effondrement. Le magasin, qui pouvait avoir 25 mètres de long sur 12 mètres de profondeur, comportait deux étages et un grenier au-dessus d'un entresol. Il était de construction assez récente, puisque bâti en 1928.

UN MAGASIN bondé de marchandises s'écroule à Hesdin

Un ouvrier fut enseveli sous les décombres d'où son cadavre fut retiré

Hier, dans la matinée, vers 10 h. 45, dans la rue du Général-Dolle, à Hesdin, un grave accident s'est produit, qui a malheureusement causé la mort d'un père de deux enfants, M. René Hoguet, âgé de 26 ans.

M. Hoguet, magasinier aux établissements Legrand, était occupé à la manutention de sacs de graines. Quelques minutes auparavant, sept de ses camarades l'avaient quitté après chargement d'un camion.

Tout à coup un bruit sinistre retentit et les deux étages du magasin s'effondrèrent dans un enchevêtrement invraisemblable de sacs, de poutrelles et de charpente.

Devant l'immensité du désastre, le patron, M. Marc Legrand, fit un appel urgent de son personnel et l'on en retira aussitôt que M. René Hoguet était sous les décombres.

Immédiatement alertés, les sapeurs-pompiers, sous la conduite du capitaine

CINQ OUVRIERS TAMPONNÉS PAR UN TRAIN

Sur la ligne de l'Est, un rapide surprit une équipe de travailleurs dont un originaire de Busigny et les broya littéralement

Hier matin, un très grave accident s'est produit à 4 kilomètres de Verneuil, l'Etang, sur la ligne de l'Est. Cinq ouvriers ont été tamponnés par un rapide. L'accident s'est produit à 500 mètres du passage à niveau de Pequeux, où se trouve un poste sémaphorique.

Une trentaine d'ouvriers d'une entreprise du Nord étaient occupés à la réfection de la voie, le chantier s'étendait sur 150 mètres environ. Vers le centre, une dizaine d'hommes s'affairaient autour de la « fouilleuse » qui faisait beaucoup de bruit. Il y avait une demi-heure que le travail était commencé, un brouillard intense régnait.

A 8 h 54, surgit dans un bruit de tonnerre, à 90 kilomètres à l'heure, le rapide 26 venant de Mulhouse. Le chef d'équipe, M. Adrien Becker, donna un coup de trompe d'avertissement, ce signal fut répété à l'autre extrémité du chantier, mais les ouvriers qui travaillaient à la fouilleuse ne l'entendirent pas.

Le rapide passa. Le mécanicien, qui avait vu de sa locomotive, un corps sauter en l'air, s'arrêta un peu plus loin, mais il dut bientôt reprendre sa route,